

EDUCATEUR

(en 1 an ou en 3 ans)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de « Educateur » correspondant au certificat de qualification
« Agent d'éducation » de l'enseignement secondaire supérieur.

Possibilité de combiner avec le module « compléments CESS »
pour obtenir l'Équivalence CESS du plein exercice

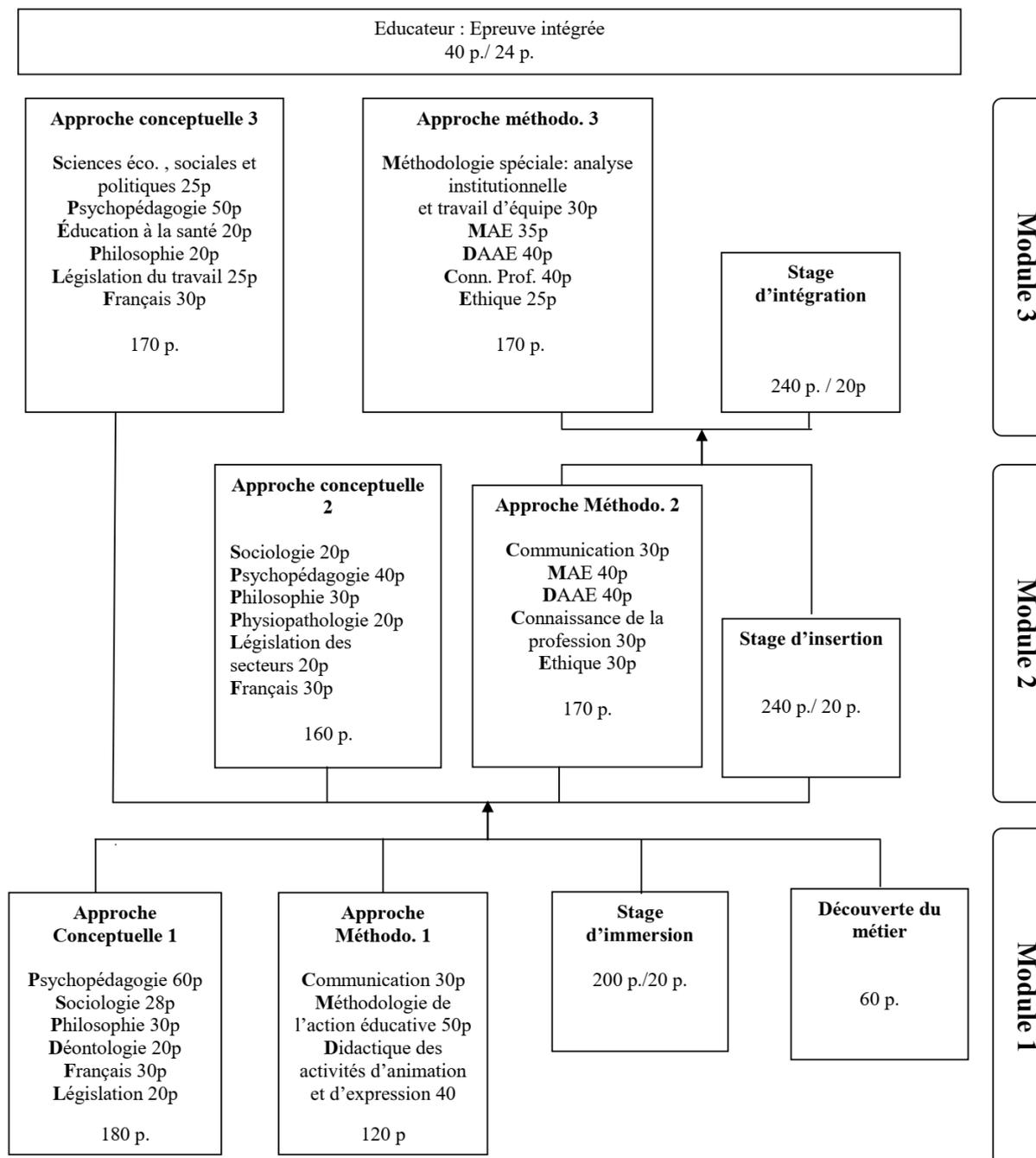
Sommaire

Organigramme de la section.....	5
FINALITES DE LA SECTION	6
Finalités générales.....	6
Finalités particulières.....	6
TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION	6
MODULE 1.....	7
DECOUVERTE DU METIER.....	8
PROGRAMME.....	8
CAPACITES TERMINALES.....	8
APPROCHE CONCEPTUELLE 1	9
PROGRAMME	9
Psychopédagogie	9
Sociologie.....	9
Philosophie.....	10
Déontologie.....	10
Français	10
Législation	10
CAPACITES TERMINALES.....	11
APPROCHE METHODOLOGIQUE 2	12
PROGRAMME	12
Communication appliquée.....	12
Méthodologie de l'action éducative	12
Didactique des activités d'animation et d'expression.....	13
Connaissance de la profession	13
Ethique.....	13
CAPACITES TERMINALES.....	14
STAGE D'IMMERSION.....	15
PROGRAMME	15
L'étudiant sera capable :.....	15
Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :.....	16
CAPACITES TERMINALES.....	16

MODULE 2.....	17
APPROCHE CONCEPTUELLE 2	18
PROGRAMME	18
Sociologie.....	18
Psychopédagogie	18
Philosophie.....	18
Eléments de physiopathologie.....	19
Législation des secteurs.....	19
Français	19
CAPACITES TERMINALES.....	19
APPROCHE METHODOLOGIQUE 2	20
PROGRAMME	20
Communication appliquée.....	20
Méthodologie de l'action éducative	20
Didactique des activités d'animation et d'expression.....	21
Connaissance de la profession	21
Ethique.....	21
CAPACITES TERMINALES.....	22
STAGE D'INSERTION	23
PROGRAMME	23
Programme pour l'étudiant.....	23
Programme pour le personnel chargé de l'encadrement	24
CAPACITES TERMINALES.....	24
Module 3	25
APPROCHE CONCEPTUELLE 3	26
PROGRAMME	26
Sciences économiques, sociales et politiques.....	26
Psychopédagogie	26
Séminaire d'éducation à la santé	26
Philosophie.....	26
Législation du travail	27
Français	27
CAPACITES TERMINALES.....	27

APPROCHE METHODOLOGIQUE 3	28
PROGRAMME	28
Méthodologie spéciale : analyse institutionnelle et travail d'équipe.....	28
Méthodologie de l'action éducative	28
Didactique des activités d'animation et d'expression.....	28
Connaissance de la profession	29
Ethique.....	29
CAPACITES TERMINALES.....	29
STAGE D'INTEGRATION.....	30
PROGRAMME	30
Programme pour l'étudiant.....	30
Programme pour le personnel chargé de l'encadrement	30
CAPACITES TERMINALES.....	31
Epreuve intégrée de la section : « EDUCATEUR ».....	32
PROGRAMME	32
Programme pour l'étudiant.....	32
Programme pour le personnel chargé de l'encadrement	32
CAPACITES TERMINALES.....	32

Organigramme de la section



Dans la formation en 3 ans, chaque module correspond à une année d'étude

FINALITES DE LA SECTION

Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette section a pour finalité de permettre à l'étudiant d'acquérir les savoirs, méthodologies et outils pratiques relatifs au travail socio-éducatif auprès de personnes bénéficiaires de l'action de l'éducateur.

Plus précisément, elle vise à rendre l'étudiant capable d'accueillir, de suivre et d'accompagner un ou un groupe de bénéficiaires dans un processus favorisant la qualité de vie, le développement personnel dans sa relation à soi et aux autres. L'action de l'éducateur s'inscrit le plus souvent dans la sphère du quotidien et dans le cadre d'un projet éducatif individuel dont les termes ont été définis.

TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de « Educateur » correspondant au certificat de qualification « Agent d'éducation » de l'enseignement secondaire supérieur. Possibilité de combiner avec le module « compléments CESS » pour obtenir l'Équivalence CESS du plein exercice.

MODULE 1

DECOUVERTE DU METIER

PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de découvrir, à partir de supports écrits, oraux ou visuels, les contextes du travail éducatif, les missions et les tâches des éducateurs et ainsi la spécificité de la profession ;
- ◆ de participer à la construction collective d'une vision diversifiée du métier d'éducateur et des contextes de travail en respectant la pluralité des avis et les différentes prises de parole;
- ◆ de clarifier, d'explicitier et de justifier avec les autres membres du groupe ses motivations pour la formation d'éducateur et l'exercice de la profession ;
- ◆ d'expérimenter, de découvrir l'importance du travail de groupe et de s'initier au travail coopératif ;
- ◆ de découvrir l'importance des émotions dans la relation éducative ;
- ◆ de produire une expression orale et/ou écrite à propos du métier d'éducateur ;
- ◆ d'aller à la rencontre d'une expérience de terrain en tenant compte de consignes.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *en référence au profil professionnel de l'éducateur et par la réalisation de travaux :*

- ◆ de présenter les raisons pour lesquelles il choisit le métier d'éducateur ;
- ◆ de décrire des contextes dans lesquels s'exerce le travail éducatif ;
- ◆ de déterminer ses atouts et ses limites par rapport à la formation et au métier d'éducateur ;
- ◆ d'évoquer son intégration au sein d'un groupe en formation ;
- ◆ de signaler les découvertes ou les changements que les rencontres et les confrontations ont apportés ;
- ◆ de se situer face à son orientation professionnelle et/ou son projet de formation.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à s'auto-évaluer,
- ◆ la capacité à nuancer son propos,
- ◆ l'utilisation du vocabulaire adéquat.

APPROCHE CONCEPTUELLE 1

PROGRAMME

L'étudiant sera capable,
au départ de situations exemplatives :

Psychopédagogie

- ◆ d'aborder les notions spécifiques à la pratique de l'éducateur: comportement, personnalité, caractère, émotion, perception, intelligence, apprentissage, ... ;
- ◆ de définir les notions d'attitudes et de comportements et d'en identifier les déterminants (sociaux, biologiques,...) ;
- ◆ d'expliquer certains aspects du développement psychologique général de la personne :
 - ◆ la construction de l'individu : l'inné et l'acquis, ...
 - ◆ les besoins psychologiques fondamentaux des individus,
 - ◆ les étapes de la vie,
 - ◆ la notion de crise,
 - ◆ etc ;
- ◆ de nuancer les notions de normal et de pathologique, d'un point de vue historique, culturel et personnel ;
- ◆ d'aborder les liens existant entre la connaissance du développement psychologique général de la personne et les attitudes éducatives ;
- ◆ de définir la psychologie comme science du comportement humain et des processus mentaux et d'en délimiter le champ ;
- ◆ d'illustrer en quoi l'action éducative est une interaction dynamique ;
- ◆ de décrire en quoi les apprentissages sont en lien avec les sentiments, l'intelligence, l'affirmation de soi, la motivation, l'environnement,...

Sociologie

- ◆ d'expliciter le rôle de la famille et de l'école dans le processus de socialisation et de construction identitaire ;
- ◆ de définir et d'utiliser dans l'analyse de problématiques relevant du travail socio-éducatif des concepts tels que :
 - ◆ valeurs, cultures, sociétés,
 - ◆ groupes sociaux, contrôle social, agents sociaux, milieu social, appartenance sociale;
- ◆ d'analyser la notion de "sociétés" en tant que lieu d'exercice du droit plutôt que d'entrave à la liberté ;
- ◆ de poser une réflexion sur le rôle et la fonction de l'éducateur dans ces matières.

Philosophie

- ◆ d'illustrer au travers d'une démarche philosophique les concepts de droit commun et de liberté individuelle ;
- ◆ de se questionner sur des questions philosophiques telles que :
 - ◆ l'humanité,
 - ◆ les préjugés,
 - ◆ l'argumentation,
 - ◆ la citoyenneté,
 - ◆ le principe d'autorité ;
- ◆ d'illustrer en quoi une démarche philosophique peut éclairer des problématiques actuelles du travail socio-éducatif dans des domaines différents.

Déontologie

- ◆ d'énoncer les notions théoriques de base de la déontologie professionnelle en vigueur dans les secteurs d'intervention des éducateurs et de les utiliser pour analyser des situations professionnelles ;
- ◆ de définir les principes de la responsabilité des éducateurs tant vis-à-vis des bénéficiaires que des employeurs ou du mandat donné au service ou à l'institution.

Français

- ◆ d'exprimer oralement et par écrit de façon correcte [grammaire et syntaxe : le temps (passé, présent, futur), les rapports de circonstances (causes, but, conditions, ...)], une opinion, un sentiment, un récit ou un discours ;
- ◆ de réaliser des résumés et des synthèses de documents, de situations, de témoignages ou de réunions.

Législation

- ◆ de situer la place et le rôle des différents cadres légaux dans la relation éducative et le travail socio-éducatif ;
- ◆ d'identifier le(s) rôle(s) et fonction des intervenants dans le monde judiciaire ;
- ◆ d'illustrer certaines notions telles que responsabilité civile, pénale, place du bénéficiaire comme sujet de droit.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, *au travers d'épreuves écrites et/ou orales*, l'étudiant sera capable, *tout en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française* :

- ◆ de définir, d'utiliser ou d'illustrer des concepts et procédures relatifs à la psychologie, à la sociologie, à la législation, à la philosophie et à la déontologie qui fondent le champ conceptuel du travail socio-éducatif;
- ◆ d'analyser une situation professionnelle en utilisant ces concepts et procédures.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré d'intégration des concepts,
- ◆ la précision de l'analyse,
- ◆ la capacité à faire des liens entre les différentes activités d'apprentissage.

APPROCHE METHODOLOGIQUE 2

PROGRAMME

Communication appliquée

Au départ de situations éducatives amenées par l'étudiant ou le chargé de cours, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'illustrer à travers des situations professionnelles, différents systèmes de représentations ;
- ◆ d'identifier à partir d'observations rapportées, des éléments culturels liés aux différents modèles d'appréhension de la réalité ;
- ◆ de construire des hypothèses d'intervention à partir de l'expérience professionnelle et des réflexions du groupe en établissant un lien entre la diversité des perceptions et la pertinence des hypothèses ;
- ◆ d'identifier sa propre vision du monde ;
- ◆ de pratiquer l'écoute active et d'entendre l'expression de la réalité de l'autre ;
- ◆ d'adapter son langage aux différents partenaires et au public accompagné ;
- ◆ de percevoir les signes, les indices de manifestations agressives ;
- ◆ de relever des éléments sources de conflits et de les mettre en lien avec les phénomènes de groupe ;
- ◆ de s'initier à la négociation et aux techniques de gestion des conflits ;
- ◆ d'inscrire les échanges dans le cadre et les repères de la formation.

Méthodologie de l'action éducative

Au départ d'une réflexion personnelle et collective à propos de concepts utilisés fréquemment dans les secteurs tels que : autonomie, intégration, exclusion, insertion..., l'étudiant sera capable :

- ◆ de découvrir en se servant d'essais d'auteurs, la complexité humaine, sociale et environnementale que ces termes recouvrent en se servant d'essais d'auteurs ;
- ◆ de prendre en compte le processus, les étapes qui conduisent pour nous-mêmes et pour les personnes accompagnées à davantage d'autonomie, d'insertion... ;
- ◆ de relever à partir de situations professionnelles des interventions éducatives qui permettent effectivement aux personnes accompagnées d'aller vers plus d'autonomie, vers plus d'intégration ;
- ◆ de reconnaître et de prendre en compte les besoins et désirs (y compris ceux relevant de la sexualité) dans tous les projets visant autonomie et insertion des personnes accompagnées ;
- ◆ de distinguer : maturité, socialisation, différenciation ;
- ◆ de relever la pertinence des actions sur l'environnement en complément de l'action relationnelle ;
- ◆ de questionner ses propres attitudes et de les repenser en lien avec la réflexion à propos des concepts vus au cours ;
- ◆ d'associer, dans le respect des personnes et du contrat, son autonomie d'éducateur et le cadre institutionnel.

Didactique des activités d'animation et d'expression

Par la participation active à des activités d'animation et d'expression diversifiées (sportives , culturelles, artistiques,...), *l'étudiant sera capable :*

- ◆ de se situer au sein d'un groupe en tant que participant et en tant qu'animateur ;
- ◆ de proposer une activité en tenant compte de la spécificité d'un groupe de personnes accompagnées ;
- ◆ d'organiser une animation :
 - ◆ appréhender les notions de besoins, désirs, ressources ;
 - ◆ mettre au point une méthodologie d'évaluation des besoins, désirs, ressources des bénéficiaires ;
 - ◆ proposer un plan technique en vue de concevoir une animation ;
 - ◆ envisager les outils d'évaluation.

Connaissance de la profession

L'étudiant sera capable :

- ◆ de retracer l'historique des mandats sociaux et de la profession d'éducateur ;
- ◆ de décrire les différents modèles d'intervention sociale qui ont marqué l'évolution de la profession ;
- ◆ de retracer le cheminement de la création de l'identité et de la spécificité du métier d'éducateur ;
- ◆ de décrire et d'analyser la situation actuelle de la profession: identité, statut, reconnaissance sociale, protection du titre,... ;
- ◆ de préciser les champs d'activités qui relèvent de la profession ;
- ◆ d'identifier les différents secteurs où travaillent des éducateurs ;
- ◆ de différencier les pratiques professionnelles spécifiques de ces secteurs et leurs missions formelles.

Ethique

En référence à divers auteurs et à différents codes de déontologie, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliquer ce qu'est un questionnement éthique ;
- ◆ d'explorer son propre cadre de référence ;
- ◆ de repérer comment ses propres références influencent la mise en œuvre d'une relation et la communication ;
- ◆ de différencier ses références de celles de la personne accompagnée ;
- ◆ de questionner ce qui relève de la vie privée des usagers ;
- ◆ d'énoncer le sens des règles de la confidentialité et du secret professionnel et de les appliquer à son contexte professionnel et aux activités d'enseignement.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de proposer des modalités d'exploitation de tâches de la vie quotidienne et d'activités d'animation dans l'accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes en fonction d'objectifs qui lui sont assignés ;
- ◆ de proposer, *à travers une situation exemplative*, des modes de communication verbale et non verbale permettant un accompagnement adapté aux personnes ;
- ◆ de poser, *à partir d'une situation relevant du travail socio-éducatif*, un questionnement éthique et déontologique en lien avec le métier incluant les questions relatives à la sexualité.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à nuancer ses propos,
- ◆ la variété des modes de communication proposés,
- ◆ le degré de pertinence et d'adéquation des propositions formulées.

STAGE D'IMMERSION

PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'appréhender le fonctionnement d'un milieu professionnel éducatif et plus particulièrement son projet éducatif ;
- ◆ de participer aux activités socio-éducatives de l'institution ;
- ◆ de décrire et d'analyser des situations, c'est-à-dire :
 - ◆ choisir des moments significatifs où il est impliqué ;
 - ◆ relater ses observations en tenant compte du contexte en repérant la présence de jugements ;
 - ◆ déceler ce qu'il suscite par sa présence et ses interventions ;
 - ◆ préciser ce qui le « touche », ce qui le préoccupe ;
- ◆ d'établir une relation constructive dans l'interaction avec le public et le personnel encadrant ;
- ◆ de décrire comment il place la(les) personne(s) au centre de ses préoccupations, c'est-à-dire :
 - ◆ relever des ressources et des compétences potentielles chez les personnes accompagnées,
 - ◆ repérer, au départ de la situation d'accompagnement, « l'espace privé » des personnes accompagnées,
 - ◆ respecter le choix de la personne à réagir à l'aide proposée ;
- ◆ de poser les limites entre sphère professionnelle et privée ;
- ◆ de se procurer les règles de vie collectives et individuelles officielles ;
- ◆ de collecter par l'observation et le questionnement de l'équipe les informations requises pour les actes spécifiques ;
- ◆ de transmettre à l'équipe des informations de façon orale et écrite ;
- ◆ d'inscrire ses activités dans un travail d'équipe, de tenir compte des demandes de l'équipe et de justifier sa réponse personnelle ;
- ◆ d'identifier les différents acteurs agissant dans la structure institutionnelle (public accompagné et travailleurs) ;
- ◆ d'illustrer les règles de base de la déontologie professionnelle et de débiter un questionnement éthique ;
- ◆ de confirmer le choix de son orientation professionnelle et d'exposer l'évolution de son identité professionnelle en acceptant de la confronter à d'autres ;
- ◆ d'établir des liens entre les apports théoriques et méthodologiques et les expériences de stage .

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus méthodologiques de la formation et la description de ses observations sur le terrain ;
- ◆ de négocier avec l'étudiant, l'entreprise ou l'institution, les termes du contrat de stage en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ de gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
- ◆ de définir la démarche attendue, d'annoncer les critères et les modalités d'évaluation et d'évaluer les productions de l'étudiant en fonction des items contenus dans les capacités terminales ;
- ◆ de rappeler à l'étudiant la distinction entre les faits observés et les interprétations personnelles ;
- ◆ d'aider l'étudiant à relater des faits avec clarté et précision ;
- ◆ d'aider l'étudiant à améliorer sa compréhension du milieu et des relations professionnelles ;
- ◆ d'encadrer la pratique de l'étudiant et d'évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux capacités terminales de l'unité de formation.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, *en référence au contenu méthodologique de son niveau de formation*, l'étudiant sera capable, *au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits et dans le respect des règles déontologiques* :

- ◆ de relater une situation d'accompagnement vécue en qualité d'éducateur en distinguant faits observés et interprétations personnelles ;
- ◆ de s'interroger sur sa pratique en mettant notamment en évidence la place occupée par le bénéficiaire ;
- ◆ de décrire et de rendre compte de ses relations avec l'équipe et les bénéficiaires.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à développer des attitudes d'ouverture visant à l'intégration dans un travail d'équipe,
- ◆ la qualité de l'utilisation des observations,
- ◆ la qualité, la clarté et la structure de la présentation de l'expérience vécue,
- ◆ la pertinence des commentaires et la qualité des liens établis avec la formation.

MODULE 2

APPROCHE CONCEPTUELLE 2

PROGRAMME

Dans l'optique d'acquérir notamment une connaissance suffisante du vocabulaire relatif au travail socio-éducatif, au départ de situations exemplatives et en recourant notamment aux TICE¹, l'étudiant sera capable :

Sociologie

Afin de mener une réflexion en tant que professionnel du secteur socio-éducatif sur les phénomènes ou changements sociaux, économiques, culturels ou idéologiques et en référence à diverses réalités ou phénomènes sociaux tels que les médias, l'apparition des TICE, la précarité, la délinquance, la perte de liens sociaux, ... :

- ◆ d'identifier et de commenter les caractéristiques d'un phénomène ou changement social, économique, culturel ou idéologique ;
- ◆ de décrire et de commenter les mécanismes d'émergence des phénomènes ou changements sociaux, économiques, culturels ou idéologiques ;
- ◆ d'identifier les agents et acteurs à l'œuvre dans les phénomènes ou changements sociaux, économiques, culturels ou idéologiques.

Psychopédagogie

Notamment à partir de projets pédagogiques ou institutionnels et de situations professionnelles amenés par lui ou les chargés de cours,

- ◆ de décrire les principales théories et courants en psychologie (psychanalyse, cognitivisme, comportementalisme, systémique, ...)
- ◆ d'analyser des situations éducatives intégrant différents paramètres (âge, pathologie, environnement,...)
- ◆ de poser une réflexion critique par rapport à leurs applications dans le travail socio-éducatif ;
- ◆ d'interroger le sens du vocabulaire de base concernant les structures psychiques et les pathologies mentales.

Philosophie

Au travers notamment de l'étude de différentes conceptions philosophiques de l'éducation,

- ◆ de poser une réflexion sur la complexité des réalités du travail socio-éducatif ;
- ◆ de proposer un point de vue argumenté, nuancé et critique concernant ces réalités ;
- ◆ d'illustrer des concepts tels que liberté, altérité, déterminisme,...

¹ Tice : Technologies de l'information et de la communication adaptées à l'enseignement

Eléments de physiopathologie

- ◆ de mettre en évidence l'origine multi-factorielle (environnementale, génétique, physiologique, infectieuse) de la santé et de ses troubles ;
- ◆ d'identifier les conséquences psychosociales et les modalités de prévention de ces troubles ;
- ◆ d'appréhender certaines techniques relatives à l'hygiène, la manutention, la sécurité en leur donnant sens à la fois en terme de travail socio-éducatif et en terme de protection de la santé de l'éducateur et du bénéficiaire.

Législation des secteurs

- ◆ de décrire et d'expliciter les principes de base de la législation en vigueur dans le travail socio-éducatif (jeunesse, famille, handicap,...).

Français

- ◆ de lire, de comprendre et d'analyser des textes relatifs au secteur socio-éducatif ;
- ◆ de résumer des textes et d'en faire des synthèses ;
- ◆ de prendre des notes ;
- ◆ de rédiger divers documents tels que notes, rapports, récits de vie, ... ;
- ◆ de prendre la parole et de s'exercer à la re-formulation des thèmes rencontrés ;
- ◆ d'enrichir son vocabulaire ;
- ◆ d'apprendre des démarches d'autocorrection.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir de travaux écrits et/ou oraux relevant du travail socio-éducatif :

- ◆ *d'identifier les caractéristiques, les mécanismes d'émergence et les acteurs d'un changement social donné ;*
- ◆ *de caractériser un problème de santé (manifestations, symptômes, causes, prévention) ;*
- ◆ *de relever des liens entre une situation éducative et des conceptions philosophiques de l'éducation sous-jacentes ;*
- ◆ *de citer les principes de base des législations en vigueur dans le secteur ;*
- ◆ *de caractériser différents courants psychologiques et pédagogiques en vigueur dans le travail socio-éducatif.*

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la pertinence et la rigueur dans l'utilisation des outils d'analyse ;
- ◆ la capacité à faire des liens entre les différents cours ;
- ◆ la qualité de la présentation des travaux dont notamment l'utilisation des TICE.

APPROCHE METHODOLOGIQUE 2

PROGRAMME

Communication appliquée

Au départ de situations éducatives amenées par l'étudiant ou le chargé de cours, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'illustrer à travers des situations professionnelles, différents systèmes de représentations ;
- ◆ d'identifier à partir d'observations rapportées, des éléments culturels liés aux différents modèles d'appréhension de la réalité ;
- ◆ de construire des hypothèses d'intervention à partir de l'expérience professionnelle et des réflexions du groupe en établissant un lien entre la diversité des perceptions et la pertinence des hypothèses ;
- ◆ d'identifier sa propre vision du monde ;
- ◆ de pratiquer l'écoute active et d'entendre l'expression de la réalité de l'autre ;
- ◆ d'adapter son langage aux différents partenaires et au public accompagné ;
- ◆ de percevoir les signes, les indices de manifestations agressives ;
- ◆ de relever des éléments sources de conflits et de les mettre en lien avec les phénomènes de groupe ;
- ◆ de s'initier à la négociation et aux techniques de gestion des conflits ;
- ◆ d'inscrire les échanges dans le cadre et les repères de la formation.

Méthodologie de l'action éducative

Au départ d'une réflexion personnelle et collective à propos de concepts utilisés fréquemment dans les secteurs tels que : autonomie, intégration, exclusion, insertion..., l'étudiant sera capable :

- ◆ de découvrir en se servant d'essais d'auteurs, la complexité humaine, sociale et environnementale que ces termes recouvrent en se servant d'essais d'auteurs ;
- ◆ de prendre en compte le processus, les étapes qui conduisent pour nous-mêmes et pour les personnes accompagnées à davantage d'autonomie, d'insertion... ;
- ◆ de relever à partir de situations professionnelles des interventions éducatives qui permettent effectivement aux personnes accompagnées d'aller vers plus d'autonomie, vers plus d'intégration ;
- ◆ de reconnaître et de prendre en compte les besoins et désirs (y compris ceux relevant de la sexualité) dans tous les projets visant autonomie et insertion des personnes accompagnées ;
- ◆ de distinguer : maturité, socialisation, différenciation ;
- ◆ de relever la pertinence des actions sur l'environnement en complément de l'action relationnelle ;
- ◆ de questionner ses propres attitudes et de les repenser en lien avec la réflexion à propos des concepts vus au cours ;
- ◆ d'associer, dans le respect des personnes et du contrat, son autonomie d'éducateur et le cadre institutionnel.

Didactique des activités d'animation et d'expression

Par la participation active à des activités d'animation et d'expression diversifiées (sportives , culturelles, artistiques,..), *l'étudiant sera capable :*

- ◆ de se situer au sein d'un groupe en tant que participant et en tant qu'animateur ;
- ◆ de proposer une activité en tenant compte de la spécificité d'un groupe de personnes accompagnées ;
- ◆ d'organiser une animation :
 - ◆ appréhender les notions de besoins, désirs, ressources ;
 - ◆ mettre au point une méthodologie d'évaluation des besoins, désirs, ressources des bénéficiaires ;
 - ◆ proposer un plan technique en vue de concevoir une animation ;
 - ◆ envisager les outils d'évaluation.

Connaissance de la profession

L'étudiant sera capable :

- ◆ de retracer l'historique des mandats sociaux et de la profession d'éducateur ;
- ◆ de décrire les différents modèles d'intervention sociale qui ont marqué l'évolution de la profession ;
- ◆ de retracer le cheminement de la création de l'identité et de la spécificité du métier d'éducateur ;
- ◆ de décrire et d'analyser la situation actuelle de la profession: identité, statut, reconnaissance sociale, protection du titre,... ;
- ◆ de préciser les champs d'activités qui relèvent de la profession ;
- ◆ d'identifier les différents secteurs où travaillent des éducateurs ;
- ◆ de différencier les pratiques professionnelles spécifiques de ces secteurs et leurs missions formelles.

Ethique

En référence à divers auteurs et à différents codes de déontologie, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliquer ce qu'est un questionnement éthique ;
- ◆ d'explorer son propre cadre de référence ;
- ◆ de repérer comment ses propres références influencent la mise en œuvre d'une relation et la communication ;
- ◆ de différencier ses références de celles de la personne accompagnée ;
- ◆ de questionner ce qui relève de la vie privée des usagers ;
- ◆ d'énoncer le sens des règles de la confidentialité et du secret professionnel et de les appliquer à son contexte professionnel et aux activités d'enseignement.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de proposer des modalités d'exploitation de tâches de la vie quotidienne et d'activités d'animation dans l'accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes en fonction d'objectifs qui lui sont assignés ;
- ◆ de proposer, *à travers une situation exemplative*, des modes de communication verbale et non verbale permettant un accompagnement adapté aux personnes ;
- ◆ de poser, *à partir d'une situation relevant du travail socio-éducatif*, un questionnement éthique et déontologique en lien avec le métier incluant les questions relatives à la sexualité.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à nuancer ses propos,
- ◆ la variété des modes de communication proposés,
- ◆ le degré de pertinence et d'adéquation des propositions formulées.

STAGE D'INSERTION

PROGRAMME

Programme pour l'étudiant

A partir de situations professionnelles vécues sur le terrain, l'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire la structure institutionnelle dans ses principales composantes :
 - ◆ identifier le projet pédagogique, des règles de vie collective et individuelle officielles ou implicites ;
 - ◆ identifier les règles officielles en lien avec des situations particulières ;
 - ◆ faire une lecture des situations rencontrées en tenant compte des règles identifiées ;
- ◆ d'élaborer son action en lien avec le projet institutionnel ;
- ◆ de prendre part à des réunions d'équipe ou à défaut, de prendre connaissance des décisions prises par l'équipe ;
- ◆ de décrire sa participation à l'organisation des activités (pédagogiques, sociales, ludiques, relaxantes, occupationnelles, ...) adaptées aux objectifs fixés avec les personnes accompagnées et leur entourage (famille, proches, institution, équipe, mandants, ...) ;
- ◆ d'identifier et d'explicitier le sens donné aux activités et aux tâches quotidiennes en le liant aux objectifs fixés pour et avec les personnes accompagnées ;
- ◆ de découvrir les phénomènes propres au fonctionnement d'un groupe ;
- ◆ d'amorcer l'analyse de situations rencontrées en stage :
 - ◆ **en utilisant la notion d' « hypothèse » pour décrire et agir au départ de la situation d'accompagnement ;**
 - ◆ **en énonçant des pratiques de travail privilégiant l'autonomie des bénéficiaires ;**
 - ◆ **en contribuant à la détermination des besoins et des demandes des différents acteurs de l'accompagnement ;**
- ◆ de commenter l'application des règles de base de la déontologie professionnelle ;
- ◆ de repérer, en respectant l'espace privé de la (des) personne(s) accompagnée(s), les informations dont l'éducateur a besoin pour poursuivre ses hypothèses et ses actions ;
- ◆ de préciser ses limites personnelles sur le plan professionnel.

Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus méthodologiques de la formation et la description de ses observations sur le terrain ;
- ◆ de négocier avec l'étudiant, l'entreprise ou l'institution, les termes du contrat de stage en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ de gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
- ◆ de définir la démarche attendue, d'annoncer les critères et les modalités d'évaluation et d'évaluer les productions de l'étudiant en fonction des items contenus dans les capacités terminales ;
- ◆ de rappeler à l'étudiant la distinction entre les faits observés et les interprétations personnelles ;
- ◆ d'encadrer l'insertion de l'étudiant et d'évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux capacités terminales de l'unité de formation.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, *en référence au contenu méthodologique de son niveau de formation*, l'étudiant sera capable, *au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits et dans le respect des règles déontologiques* :

- ◆ d'analyser une situation d'accompagnement vécue en qualité d'éducateur en la situant dans la structure institutionnelle et en référence aux besoins et demandes des usagers ;
- ◆ d'explicitier les activités réalisées dans le cadre de son insertion dans une équipe socio-éducative en mettant en évidence la place occupée par le bénéficiaire ;
- ◆ d'analyser ses relations avec l'équipe et les bénéficiaires.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à développer différentes attitudes d'ouverture visant l'intégration dans un travail d'équipe,
- ◆ la qualité et l'utilisation des observations et la pertinence de l'analyse,
- ◆ la qualité, la clarté et la structure de la présentation de l'expérience vécue,
- ◆ la qualité des liens établis avec la formation conceptuelle et méthodologique,
- ◆ la capacité d'auto évaluation.

Module 3

APPROCHE CONCEPTUELLE 3

PROGRAMME

Dans l'optique d'acquérir notamment une connaissance suffisante du vocabulaire relatif au travail socio-éducatif, au départ de situations exemplatives et en recourant notamment aux TICE ²:

Sciences économiques, sociales et politiques

- ◆ de situer le travail socio-éducatif et ses enjeux dans le contexte économique, politique et social ;
- ◆ de développer une approche citoyenne des situations sociales ou économiques qu'il rencontre sur la base de l'explicitation éventuelle de données relatives :
 - ◆ à divers mécanismes régulant le système économique et social (allocations sociales, indice des prix, ...),
 - ◆ aux missions des différentes institutions organisant le système social (CPAS, sécurité sociale, ...).

Psychopédagogie

En se référant aux étapes du développement de la personne (du début à la fin de la vie), en tenant compte du fait que la construction de la personnalité est un processus sans cesse en évolution et dans le but de favoriser une approche éducative spécialisée,

- ◆ d'expliciter des notions telles que normalité, anormalité, handicap physique, mental, social, ...et de poser une réflexion critique ;
- ◆ d'identifier et de décrire les principaux symptômes et principales manifestations cliniques de différentes psychopathologies (névroses, psychoses, troubles comportementaux,...) ;
- ◆ de proposer et d'argumenter des attitudes éducatives adéquates ;
- ◆ d'utiliser à bon escient le vocabulaire relevant des équipes pluridisciplinaires en vigueur dans les services et institutions dans lesquelles travaillent des éducateurs.

Séminaire d'éducation à la santé

- ◆ de situer le rôle de l'éducateur face à divers problèmes de santé rencontrés dans la profession ;
- ◆ de relever les principes de base de l'éducation à la santé.

Philosophie

Au travers de l'étude de conceptions philosophiques de l'éducation,

- ◆ de poser une réflexion philosophique sur les notions de projet, projet institutionnel, pédagogie du projet et de les différencier ;
- ◆ de poser une réflexion éthique sur le travail éducatif et social notamment en regard des normes et valeurs.

² TICE : Technologies de l'information et de la communication adaptées à l'enseignement

Législation du travail

Notamment au travers de l'analyse de situations professionnelles,

- ◆ de décrire les bases de la législation du travail (contrat de travail, structures légales, normes de sécurité, temps de travail, fonds sectoriels, commission paritaire,...) propre aux secteurs d'intervention de l'éducateur ;
- ◆ de décrire succinctement les formes juridiques principalement en vigueur dans les services et institutions des secteurs d'intervention des éducateurs (ASBL, services publics,...) ;
- ◆ d'identifier les pouvoirs de tutelle dont relèvent les services et institutions éducatives évoqués.

Français

- ◆ de lire, comprendre et analyser des textes relatifs au secteur socio-éducatif ;
- ◆ de résumer des textes et en faire des synthèses ;
- ◆ de prendre des notes ;
- ◆ de rédiger divers documents tels que notes, rapports, récits de vie, ... , notamment à l'aide des TICE ;
- ◆ de prendre la parole et s'exercer à la re-formulation des thèmes rencontrés ;
- ◆ d'enrichir son vocabulaire ;
- ◆ d'apprendre des démarches d'autocorrection.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *au travers de travaux écrits ou oraux de type professionnel respectant les usages de la langue française et à partir de situations professionnelles amenées par lui et/ou par les chargés de cours :*

- ◆ d'identifier :
 - ◆ différents acteurs socio-économiques qui caractérisent la situation proposée,
 - ◆ différentes institutions sociales susceptibles d'intervenir dans cette situation ;
- ◆ de caractériser la place de l'éducateur dans les questions relatives à la santé et à la sécurité ;
- ◆ d'identifier et de caractériser au moins 2 éléments relevant de la législation du travail qui influencent le cadre de travail de l'éducateur ;
- ◆ de justifier une proposition d'approche éducative individualisée et adaptée aux manifestations cliniques et d'y repérer des normes et des valeurs.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision et la pertinence des analyses,
- ◆ la pertinence des outils d'analyse utilisés,
- ◆ la rigueur avec laquelle les outils d'analyse sont analysés,
- ◆ le niveau d'intégration des concepts théoriques,
- ◆ la capacité à faire des liens entre les différentes activités d'enseignement,
- ◆ la qualité de la présentation des travaux dont notamment l'utilisation des TICE.

APPROCHE METHODOLOGIQUE 3

PROGRAMME

Méthodologie spéciale : analyse institutionnelle et travail d'équipe

En s'appuyant sur l'analyse de projets pédagogiques institutionnels et d'expériences de stage, l'étudiant sera capable :

- ◆ de présenter avec clarté les données essentielles qui caractérisent un contexte institutionnel donné (pouvoir de tutelle, subsidiation, population, partenariat,...) ;
- ◆ d'énoncer une synthèse du projet pédagogique d'une institution et de distinguer finalités, buts, moyens et l'organisationnel ;
- ◆ d'établir un lien entre finalités, objectifs et moyens et de repérer un (des) décalages éventuel(s) ;
- ◆ d'explicitier sa position d'acteur au sein de l'équipe et d'inscrire son projet personnel dans le projet institutionnel ;
- ◆ d'illustrer par des exemples pratiques les règles explicites et implicites, les étapes et modalités des processus de décision, l'organigramme formel et informel, les canaux de communication, les sources de pouvoir ;
- ◆ de se situer au sein de l'équipe :
 - ◆ repérer les rôles et fonctions des différents membres ;
 - ◆ repérer ses ressources et difficultés personnelles ;
 - ◆ observer et décoder les situations conflictuelles ;
 - ◆ se mettre à distance, s'interroger par rapport à son positionnement, questionner son positionnement, éventuellement proposer des pistes de changement de ses actions.

Méthodologie de l'action éducative

A travers des situations d'accompagnement exemplatives, tout en développant ses compétences relationnelles, l'étudiant sera capable de :

- ◆ de participer à l'élaboration d'un projet d'action éducative en tenant compte de ses ressources personnelles et professionnelles, du projet institutionnel, des demandes et besoins de la population accompagnée ;
- ◆ de définir ce qu'est un objectif en distinguant objectifs opérationnels, objectifs généraux et finalité ;
- ◆ de confronter la réalité environnementale à son projet personnel et de réajuster son projet en tenant compte des informations récoltées et des références méthodologiques ;
- ◆ de proposer les moyens nécessaires et les étapes pour la réalisation du projet ;
- ◆ de participer à l'évaluation du projet (critères, méthodologie).

Didactique des activités d'animation et d'expression

Par la réalisation d'activités d'animation et d'expression diversifiées (sportives, culturelles, artistiques,...), l'étudiant sera capable :

- ◆ d'élaborer, de planifier, de réaliser et d'évaluer des projets d'animation et d'expression adaptés ;
- ◆ d'utiliser des outils d'évaluation et d'auto évaluation adaptés à la situation .

Connaissance de la profession

En s'appuyant sur des situations exemplatives, l'étudiant sera capable :

- ◆ de construire la cartographie des services du travail socio-éducatif qui gravitent autour d'une institution, notamment l'aide à la jeunesse, l'accompagnement des personnes handicapées, le secteur des maisons de repos et des maisons de repos et de soins ;
- ◆ de relever les éléments qui relèvent de l'évolution et de la spécificité du travail socio-éducatif ;
- ◆ d'expliciter les missions et le mandat de l'éducateur face notamment aux situations de négligence ou de maltraitance ;
- ◆ de montrer la spécificité du rôle de l'éducateur.

Ethique

Sur la base de situations éducatives incluant notamment la maltraitance, l'étudiant sera capable :

- ◆ de différencier ce qui relève de l'éthique, de la déontologie et de la morale ;
- ◆ d'analyser ces situations sur la base de concepts éthiques, déontologiques et moraux ;
- ◆ de construire un questionnement éthique qui intègre les références à son mandat et à ses responsabilités ;
- ◆ de distinguer confidentialité, secret professionnel, secret personnel et secret partagé en se référant au(x) code(s) de déontologie en vigueur dans les secteurs socio-éducatifs.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *dans le cadre d'un projet éducatif vécu ou évoqué, en se référant au projet de l'institution, du/des bénéficiaires et aux spécificités de la profession (contexte, mandat, équipe, partenariat, relations mises en jeu) et en évoquant des éléments relatifs à l'éthique, à la déontologie et à la morale :*

- ◆ de poser une réflexion sur la situation de travail socio-éducatif ;
- ◆ de proposer une ou des activités complémentaires et de la (les) justifier.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à nuancer ses propos,
- ◆ le degré de pertinence et d'adéquation des propositions formulées,
- ◆ le niveau d'intégration de la spécificité du métier d'éducateur,
- ◆ la capacité à identifier les contraintes et limites de ses propositions,
- ◆ la capacité à expliciter et à justifier son positionnement en tant qu'éducateur.

STAGE D'INTEGRATION

PROGRAMME

Programme pour l'étudiant

A partir de situations professionnelles vécues sur le terrain, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'émettre des hypothèses en adéquation avec la situation d'accompagnement, adaptées aux demandes des personnes accompagnées et de l'équipe d'encadrement et témoignant d'un processus de questionnement permanent ;
- ◆ de situer la personne accompagnée dans son contexte de vie (famille, entourage, réseau, ...);
- ◆ de proposer des actions qui favorisent les liens avec les familles et l'entourage des personnes accompagnées ;
- ◆ de se questionner :
 - ◆ au sujet des interpellations de l'équipe de travail sur des phénomènes de projections et d'identifications ;
 - ◆ sur son identité professionnelle au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ de participer avec l'équipe à l'évaluation et à l'évolution du projet pédagogique ;
- ◆ de décrire le fonctionnement, les objectifs, les mandats, les projets, les enjeux de la structure institutionnelle ;
- ◆ d'émettre un avis personnel argumenté sur la structure institutionnelle ;
- ◆ de décoder et de clarifier les « demandes » des différents acteurs institutionnels ;
- ◆ de questionner le projet pédagogique de l'institution à la lumière des pratiques quotidiennes et des enjeux environnementaux, culturels, sociaux, politiques, économiques, ... ;
- ◆ de situer la place et de repérer les enjeux de sa fonction d'acteur social ;
- ◆ de développer une réflexion éthique sur les actions menées dans le cadre des projets individuels et collectifs ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire adapté à la profession, au terrain de stage et au public accompagné ;
- ◆ d'exposer l'évolution de son identité professionnelle en acceptant de la confronter à d'autres et en la liant aux expériences vécues en stage.

Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus méthodologiques de la formation et la description de ses observations sur le terrain ;
- ◆ de négocier avec l'étudiant, l'entreprise ou l'institution, les termes du contrat de stage en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ de gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
- ◆ de définir la démarche attendue, d'annoncer les critères et les modalités d'évaluation et d'évaluer les productions de l'étudiant en fonction des items contenus dans les capacités terminales ;
- ◆ de rappeler à l'étudiant la distinction entre les faits observés et les interprétations personnelles ;
- ◆ d'encadrer l'intégration de l'étudiant et d'évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux capacités terminales de l'unité de formation.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, *en référence au contenu méthodologique de son niveau de formation*, l'étudiant sera capable, *au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits et dans le respect des règles déontologiques* :

- ◆ d'élaborer, en fonction du secteur d'intervention, un projet d'accompagnement en le situant dans la structure institutionnelle, en référence au projet de l'institution ou du service ainsi qu'aux besoins et demandes des usagers ;
- ◆ d'explicitier les activités réalisées en mettant en évidence la place occupée par le bénéficiaire, par lui-même et son positionnement par rapport à l'équipe ;
- ◆ d'analyser ses relations avec l'équipe et les bénéficiaires en explicitant l'évolution de son identité professionnelle.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à développer différentes attitudes d'ouverture visant l'intégration dans un travail d'équipe,
- ◆ la qualité, l'utilisation de ses observations et la pertinence de l'analyse,
- ◆ la qualité, la clarté et la structure de la présentation de l'expérience vécue,
- ◆ la pertinence de ses commentaires et la qualité des liens établis avec sa formation conceptuelle et méthodologique.

Epreuve intégrée de la section : « EDUCATEUR »

PROGRAMME

Programme pour l'étudiant

A partir de situations professionnelles concrètes, réaliser un travail relatif à une problématique ou à une thématique particulière relevant du travail socio-éducatif.

Le travail devra comporter :

- ◆ un questionnement de départ en lien avec sa pratique socio-éducative,
- ◆ l'approche méthodologique et théorique de la (des) question(s),
- ◆ l'analyse de pratiques développées en rapport avec la (les) question(s) posée(s),
- ◆ des pistes d'intervention relatives à la ou aux question(s) de départ.

Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction, en référence aux capacités terminales,

- ◆ de définir la forme, le contenu et les critères d'évaluation du travail demandé ;
- ◆ d'évaluer la pertinence des projets de travail ;
- ◆ d'assurer un suivi collectif et/ou individuel des étudiants inscrits et de les aider à réaliser leur travail.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes :

- ◆ de situer son action dans le cadre d'un projet éducatif dont les termes ont été définis ;
- ◆ de situer les fondements de son action dans le système politique, économique, social et culturel ;
- ◆ de (se) poser des questions sur la fonction et le rôle spécifique de l'éducateur ;
- ◆ d'expliciter ses relations avec d'autres intervenants et les bénéficiaires de ses interventions ;
- ◆ d'utiliser de façon adéquate des outils théoriques et méthodologiques en distinguant données factuelles et perceptions personnelles ;
- ◆ de proposer et de justifier des pistes d'intervention dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la rigueur des observations et le degré de pertinence des analyses,
- ◆ la richesse et la pertinence des ressources utilisées,
- ◆ la qualité des liens réalisés avec des outils théoriques, méthodologiques et pratiques,
- ◆ la capacité à élargir le débat,
- ◆ la capacité à argumenter et à nuancer ses propos,
- ◆ la qualité rédactionnelle du travail écrit,
- ◆ la clarté de la présentation orale.